



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRETE RECTORAL DU 24 OCTOBRE 2023 PORTANT OUVERTURE DU REGISTRE
DES INSCRIPTIONS AUX CERTIFICATIONS COMPLEMENTAIRES
DANS CERTAINS SECTEURS DISCIPLINAIRES
SESSION 2024**

Le recteur,

VU le code de l'éducation ;

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

VU la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 publiée au BOEN n°30 du 25 juillet 2019 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux certifications complémentaires sera ouvert, au titre de la session 2024, dans les secteurs disciplinaires suivants :

- Arts options Cinéma et audiovisuel, Danse, Histoire des Arts, Théâtre, Arts du cirque ;
- Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (allemand, anglais, espagnol et italien) ;
- Français langue seconde ;
- Enseignement en langue des signes française ;
- Langues et cultures de l'Antiquité, option latin et/ou option grec.

Du lundi 13 novembre 09h00 au mercredi 13 décembre 2023 à 16h00 via le site CYCLADES <https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/login>

Article 2 : La date limite de téléversement du rapport sur Cyclades est fixée au **mercredi 13 décembre 2023 délai de rigueur.**

Article 3 : La session d'examen se déroulera du lundi 15 janvier au vendredi 05 avril 2024.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signé

Karim BENMILOUD